



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT BEAUPRÉ

Siège : 29, lotissement Beaupré 84120 PERTUIS ☎ 04.90.79.51.46 Fax : 04.90.79.06.38

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/06/2009 à 20H30

Lieu : AU « CROISSANT » DU LOTISSEMENT BEAUPRÉ

Nos réf : ASSO/RCH/062009

Après émargement de la feuille de présence, la participation est la suivante :

- 19 présents
- 5 bons pour pouvoir
- 21 absents

Il est mentionné que la participation à cette AG est équivalente depuis quelques années par la représentativité ainsi que par les membres présents. A ce titre, l'appel à candidature pour remplacer Denise Pantini et Pascale Le Berre démissionnaires au sein du bureau n'a pas eu de retour de volontaires. Ces dernières ont été chaleureusement remerciées pour leur dévouement et leur travail au sein du bureau de l'association.

L'ordre du jour a donc été le suivant :

- **Point sur la construction envisagée sur le terrain juxtaposant Beaupré et le recours effectué par l'association**
- **Vie communautaire**
 - **Suites courrier : tenue des animaux**
 - **Tags**
 - **Stationnement des véhicules – voiture incendiée**
 - **Etat du Local poubelle**
 - **Passage du jardinier**
- **Renouvellement du Bureau**

D) POINT SUR CONSTRUCTION ET RECOURS ENGAGE

A la demande du président, MR PEREZ l'avocat du lotissement choisi pour suivre l'affaire est venu faire un point.

1.1 Rappel du projet en cours

Deux Sociétés ont déposé en commun 1 permis de construire pour chacun des lots de construction :

- Le premier, le 07/10/2008 pour la construction d'un lot de 33 Maisons Individuelles
- Le deuxième, le 22/12/2008 pour la construction d'un lot de 10 Maisons individuelles

1.2 Les conséquences

L'examen des 2 projets de construction, a permis de mettre en avant l'insuffisance de prévoyance des dispositions techniques susceptibles d'engendrer des difficultés de traitement mais aussi et surtout d'avoir des conséquences sur notre lotissement.

Il s'agit par exemple :

- de la proximité des bassins de rétention des eaux pluviales pouvant être cause d'inondation pour notre lotissement par infiltration d'eau ou débordement, ainsi qu'attraction insectes et odeurs.....
- de la non prévoyance ou insuffisance du système d'évacuation des eaux usées par des pompes de relevage (prise en compte de leur éventuelle dysfonctionnement, insuffisance....) pouvant créer ainsi des conséquences sur notre lotissement
- la hauteur importante au faitage prévue (8m), conséquences visuelles pour notre lotissement
- présence d'un mûr de hauteur importante et couvrant la totalité de la longueur du terrain juxtaposant Beaupré et notamment bloquant le passage actuel pour rejoindre le chemin du pavillon
- l'arrivée d'un nombre important de résidents concentrés (problématiques ordures Ménagères, insuffisance espaces verts et voies de parking

1.3 Etat d'avancement administratif du recours

- Un recours gracieux a été déposé par l'ASL contre la construction de ce lotissement

- Refus de la Mairie pour le recours gracieux

- Tribunal alors saisi en Avril 2009

○ Le tribunal avait alors conclu que le dossier technique présenté par les constructeurs était insuffisant, notamment vis-à-vis des dispositions prises pour les bassins de rétention

○ 2 procès ont alors été engagés, Un pour la suspension du permis de construire, l'autre en vue de l'annulation définitive du permis de construire. Il a été plaidé le 04/05/09 mais s'est conclu par un refus. Notre avocat a donc saisi le conseil d'état, celui-ci devrait se prononcer d'ici la fin de l'année.

Mr PEREZ précise qu'à terme, cela permet de gagner un peu de temps mais que vraisemblablement il y aura des constructions qui se feront dans la mesure où le dossier futur tiendra la route techniquement.

Par ailleurs, il mentionne qu'entre temps la société de construction a sollicité un arrangement en proposant au lotissement des indemnités, proposition rejetée par le Président. Cependant avec le temps et la réflexion, tout changement est à prévoir.....

II) VIE COMMUNAUTAIRE

2.1 Problématique de la tenue des animaux (Chien, chat, crapauds.....) – Bruits

Il est mentionné qu'alors que des efforts sensibles avaient été constatés sur l'ensemble de ces points, de nouveaux abus sont déplorés, pour exemple :

- les travaux bruyants notamment réalisés le DIMANCHE (bétonneuse et autre : interdit par arrêté préfectoral au risque d'être amendé).
- les déjections de nos amis les animaux devant le portail de nos voisins et sur les espaces verts.
- élevage de crapauds ?
- Chats en rut délaissés par les propriétaires et laissés en liberté la nuit et le jour
- Déchets dans le lotissement.

2.2 : Stationnement véhicules gênant / Tâches d'huiles

Il y a quelques années nous avons dû rappeler les règles simples de stationnement de véhicule ainsi que des travaux de réparations impliquant des tâches d'huiles diverses et autres sur les voies de notre lotissement.

Des progrès avaient alors été réalisés, malheureusement de nouveau des stationnements gênants (notamment ceux possédant de nombreux véhicules garés sur les trottoirs et gênant régulièrement la circulation) perdurent.

Il est rappelé également de ne pas gêner le voisinage par des klaxons ou autres ronflements répétés de véhicules (réparation,

A ce titre, le véhicule d'une colotis a été totalement incendié pour des raisons inconnues. Une plainte a été déposée et les commanditaires recherchés suite à investigation. Cela devient grave !

2.3 : Inscriptions sur murs (tags) / Dégradations gratuites

Lors de la dernière AG, il a été fait état d'inscriptions écrites (non effaçables) sur les murs d'une maison ainsi que sur les véhicules correspondants.

Cela s'est de nouveau répété.

2.4 Tenue du local poubelle

Pour rappel, en fin d'année 2006 sont arrivés de nouveaux containers pour le tri sélectif (carton, bouteilles plastiques....). L'option retenue avait alors été de privilégier des petits containers roulants, jaunes et gris.

Depuis désormais plus de 2 années, un nouvel emplacement pour les Ordures Ménagères et le tri sélectif a été aménagé ; celui-ci étant mûr, ce local est désormais plus adapté pour maintenir l'espace propre.

A cette occasion, il est de nouveau fait appel au civisme des habitants du lotissement car encore beaucoup trop de végétaux, de grands cartons encombrants ainsi que des bidons d'huile sont retrouvés régulièrement dans les poubelles (Ce sont toujours les mêmes qui sont surpris et désormais connus....). Il est aussi rappelé que la déchetterie de Pertuis est ouverte le Dimanche matin et qu'il est aussi désormais possible d'appeler un service spécialisé pour enlever nos déchets personnels.

A ce titre, il a aussi été constaté que de nombreuses personnes extérieures au lotissement viennent déposer leur Ordures ménagères, détritiques ou autres dans ce local et/ou celui à l'entrée des lotissements BOIRY/Beaupré.

C'est pourquoi il avait été rajouté un panneau mentionnant clairement que cet emplacement est réservé au lotissement beaupré et qu'il est formellement interdit de déposer des emballages et encombrants. Par contre, à l'inverse il est demandé aux habitants de Beaupré de privilégier la dépose des OM et tri sélectif à cet endroit plutôt qu'à celui à l'entrée des lotissements de la rte de BASTIDONNE qui est dédié aux lotissements BOIRY A et B.

2.5 Passage du jardinier

Lors du dernier passage du jardinier, le Président a dû passer derrière lui pour finir convenablement, les coupes, les ramassages, le désherbage ainsi que les oublis et les aller/retours à la déchetterie rendus nécessaires. Le remplacement du précédent jardinier est envisagé.

Un rappel de l'historique sur le nettoyage des parties communes a été débattu lors de l'AG afin de trancher sur la bonne solution à trouver pour assurer le nettoyage, le jardinage des parties communes de notre lotissement.

Les principales possibilités évoquées ont été les suivantes :

1. Réinstaurer la 1/2 journée de nettoyage du lotissement : Cette solution n'est plus retenue dans la mesure où les présents lors de ces journées étaient toujours les mêmes, les plaignants toujours absents. Ce système avait donc conduit in fine, à retenir le passage du CAT puis d'un jardinier professionnel rémunéré
2. Faire appel à un autre jardinier
3. La solution consistant à Rémunérer le président actuel pour les tâches liées au lotissement en lieu et place du paiement du jardinier n'a finalement pas été retenu pour des raisons d'assurance et de charges sociales.

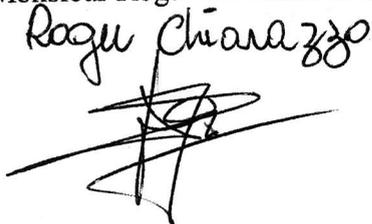
III) RENOUELLMENT DU BUREAU

Le bureau sera désormais composé des membres suivants (Les volontaires voulant nous rejoindre seront les bienvenus)

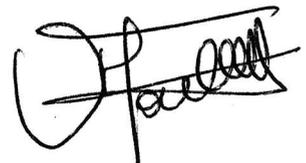
Président : Roger CHIARAZZO
Trésorière : Valérie MOULLET
Secrétaire : Stéphane THIZY
Secrétaire Adjointe : Christine GOMEZ
Conseiller auprès du
Président : Jean Claude HUGUET

NOUS AVONS FINI COMME A L'ACCOUTUMEE PAR UN VERRE DE SYMPATHIE

Monsieur Roger CHIARAZZO



Madame Valérie MOULLET



Monsieur Stéphane THIZY



Madame Christine GOMEZ

